

ATTESTATION PART DÉDUCTIBLE CSG

URSSAF PARIS REGION PARISIENNE
93518 MONTREUIL CEDEX

2112C 940

A MONTREUIL, le 23 Avril 2012

-www.urssaf.fr

U940-240412-208450-012495-1/1-012498-026/122

212115A/ED751.01-00

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 08.20.01.10.10

RÉFÉRENCES

NNI 261023818511549
N° SIRET 40341595300021
N° Compte 940 130951227001003 4

MME REVELLAT EVELYNE
SARL KHEPRI FINANCE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Page 1 / 1

Madame,

Afin de vous aider à compléter votre déclaration fiscale, je vous prie de trouver ci-après les informations concernant la part déductible de la CSG appelée en 2011 :

CSG	Déductible	Non déductible
Provisionnelles 2011*	504 €	237 €
Régularisation de cotisations au titre des revenus d'activité 2010	471 €	222 €
TOTAL	975 €	459 €

* Inclues le cas échéant les cotisations provisionnelles 2010 dont l'appel a eu lieu en 2011.

Ces sommes ne tiennent pas compte de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers URSSAF.

Cordialement.

Le Directeur



VINCENT RAVOUX



Caisse d'Assurance Maladie
des professions libérales
Ile de France

CAM : 53 OC : 32

N° Insee : 2 61 02 38 185 115



PREVADIES
Centre de gestion RO
CS 51567
75739 PARIS CEDEX 15

MME REVELLAT EVELYNE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Paris, le 14 Avril 2012

Madame

Je vous invite à trouver ci-dessous le montant de l'échéance trimestrielle de vos cotisations obligatoires d'assurance maladie maternité 2012 :

236,00 €

Cette somme sera prélevée le **05/05/2012** sur le compte :

30002 07650 0000070641F 47 SARL KHEPRI

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Par délégation,
le Responsable du centre de gestion

Jean-Paul OURRIERE